

Les descendants de Sulpice



28 11 1715 : sous bail à moitié fruit et bail à cheptel

par Jacques Darnault, fermier de Montifault, de la

métairie des Bruères à Villegongis

pour 3 ans à Gilles Arnou



ont le même... Le Roy... par...
 Le Roy... par...
 fait d'uy...
 la habs...
 garny...
 annu...
 leur...
 soit...
 de seigle dix...
 sept...
 a par...
 lieux...
 par...
 a la...
 que...
 tout...
 tout...
 dis...
 ex...
 le...
 Met...
 Dur...
 le...
 les...
 day...
 accept...
 et...
 plus...
 aussi...

quantite' de quatrevingt quinze Castillans
qui Castillans aussi l'esperance d'esperer
plus la quantite' de quarante Neuf
Moutons acceptes et estimations de la
Somme de deux cent quarante cinq livres
plus pour autre de l'argent outre ce que d'iceux
acceptes de la somme de dix livres, plus
la quantite' de dix huit aigues acceptes
de la somme de quatre livres, plus huit
soudes arabes acceptes et estimations de
la somme de dix cent quarante livres
plus quatorze esperes de Castille plus trois
qui l'auront le tout acceptes et estimations
de la somme de quatre livres cinquante cinq
livres, et pour la somme de cent dix livres
de pour le tout a ce titre et de ce qui est
propre et pour les autres adoptions et de l'argent
expressément luy promues et sans d'iceux
à l'égard de l'argent l'argent pour le tout
l'argent luy, et de l'argent à l'égard de l'argent
de pour et de l'argent qui est promues et de
ceux d'argent l'argent luy qui au jour de
l'argent qui luy sera entre luy par l'argent de
à la Colonne d'argent d'argent ou de l'argent
Non obstant l'argent l'argent de l'argent
aux gles luy par l'argent ou de l'argent de l'argent
de l'argent par l'argent l'argent luy de l'argent
d'argent l'argent par l'argent l'argent l'argent
d'argent l'argent d'argent luy de l'argent
de l'argent Castillans Castillans et de
aigues d'argent l'argent et de l'argent
ou pour l'argent par l'argent l'argent l'argent
par l'argent, et pour l'argent l'argent l'argent et
par l'argent l'argent l'argent l'argent l'argent

